

ARRETE DU MAIRE
N° 05-2026

**INTERDICTION DE CIRCULATION RUE DE LA CURE ET
AUTORISATION DE STATIONNEMENT (DEMENAGEMENT)**

Le Maire de la commune de Remigny,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et 22132-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande présentée le 24 février 2026 par Monsieur **Jimmy GRENARD** représentant la **SCI GRENARD IMMOBILIER** 10, rue Eugène Gérard à DEMIGNY (71150), qui souhaite effectuer un déménagement les 20 et 21 mars 2026 en occupant temporairement le domaine public (stationnement d'un véhicule) à hauteur du 7, rue de la Cure à REMIGNY,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant ce déménagement :

ARRETE

Article 1 : le vendredi 20 mars 2026 à compter de 14 heures jusqu'au samedi 21 mars à 18 heures, Monsieur **Jimmy GRENARD** est autorisé à procéder à un déménagement au 7, rue de la Cure à REMIGNY.

Article 2 : Ces opérations nécessiteront les dispositions suivantes :

- un emplacement de stationnement sera autorisé pour un véhicule sur la voie publique à hauteur du 7 rue de la Cure,

- la circulation sera interdite dans les deux sens rue de la Cure, à compter de vendredi 14 heures jusqu'à la fin des opérations de déménagement le samedi à 18 heures, sauf pour les riverains et les véhicules de secours, la sécurité des piétons devra être assurée.

Article 3 : la signalisation réglementaire résultant des présentes dispositions sera mise en place par le demandeur et retirée à la fin de chaque journée (les panneaux de signalisation seront fournis par les services techniques de la commune et prédisposés à chaque extrémité de la rue de la Cure) ;

Article 4 : Monsieur **Jimmy GRENARD** est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le Commandant de la brigade de proximité de Chagny est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de proximité de Chagny
- Monsieur le chef du centre de secours de Chagny

Fait à Remigny le 12 mars 2026

Le Maire

Pierre PAYEBIEN

